**Circonscription de Montmorency**

**PROJET D’ECOLE 2017-2020**

Aide à l’élaboration du projet d’école

Le projet d’école est élaboré par l’équipe pédagogique animée et coordonnée par un/une/ directeur/trice d’école, ou d’écoles, si le choix a été fait d’un projet d’écoles (maternelle et élémentaire).   
   
Il définit des priorités en cohérence avec les textes officiels et les caractéristiques spécifiques à l’école.

**Pour l’élaborer, plusieurs étapes sont nécessaires :**

* + 1. **Le diagnostic**
    2. **L’analyse de la situation de l’école**
    3. **L’élaboration du projet d’école(s)**
    4. **La validation du projet d’école(s)**
    5. **La mise en œuvre du projet d’école(s)**

Les démarches et les étapes pour élaborer le projet d’école

1. La démarche du Projet d’Ecole

**Qui élabore le projet d’école ?**

Dans chaque école le projet d’école est élaboré par le conseil des maitres avec les représentants de la communauté éducative. L’équipe pédagogique comprend les membres du RASED, même s’il n’existe que le psychologue scolaire. Sont concernés également les personnels périscolaires pour le volet éducatif.

Ce n’est pas le directeur qui élabore le projet d’école ; son rôle d’organisation est cependant très important :

* Il coordonne l’ensemble des travaux et notamment l’organisation du travail d’équipe et sa répartition ; il propose une méthode claire en se fondant, par exemple, sur les suggestions de ce document, permettant à chacun de s’impliquer dans les différentes étapes ;
* Il contribue au recueil de données ; il veille à recueillir le point de vue de chacun ;
* Il organise le travail de mise en forme et effectue celui de communication.

Les modalités de travail sont à préciser dès le début des travaux.

**Quel est le contenu du Projet d’Ecole ?**

Le Projet d’Ecole définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il précise pour chaque cycle les actions pédagogiques qui y concourent ainsi que les voies et moyens mise en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il organise, autant que faire se peut, la continuité éducative avec les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Du point de vue de sa structure, on distinguera deux parties (voir ci-après) :

* Le « Cœur du Projet » qui contient les axes de travail déterminés par l’équipe, avec le programme annuel d’actions : une évaluation annuelle doit être prévue pour régulation :
* La déclinaison d’un certain nombre de volets obligatoires à inclure, réactualisés chaque année.

**Le Projet d’école engage tous les enseignants : c’est un texte très important.**

Le Projet d’Ecole détermine le travail en équipe à venir pour tous et pour chacun car « *la liberté pédagogique de l’enseignant s’exerce dans le respect des programmes et des instructions du Ministre chargé de l’Education Nationale* ***et dans le cadre du Projet d’Ecole****.* » (loi d’orientation).

**Le Projet d’Ecole, instrument de l’autonomie au service d’obligations nationales.**

L’école est à la fois une communauté particulière et un élément du système éducatif national. Le Projet doit donc s’ancrer clairement dans les grandes orientations nationales de politique éducative et leur expression académique, tout en visant à apporter des réponses adaptées aux élèves que l’école accueille. C’est cette référence vigilante aux objectifs nationaux qui garantit l’unité et la cohérence du service public d’éducation. Le Projet d’Ecole est aussi l’instrument de l’autonomie reconnue aux écoles et l’expression de leur responsabilité. Cette double dimension est donc à réaffirmer :

* D’une part un cadre national qui inclut le caractère d’obligation que doivent revêtir pour les maitres les orientations et les instructions ;
* D’autre part la prise en compte de la diversité des situations des écoles : le Projet d’Ecole incarne l’espace d’autonomie indispensable aux acteurs du système éducatif pour adapter leurs actions aux réalités de leur terrain.

**Le Projet d’Ecole considéré parfois comme une contrainte : il peut-être un moteur !**

Certains Projets semblent n’avoir été bâtis que pour répondre formellement à une injonction administrative et se caractérise par le manque d’adhésion des enseignants et l’ignorance des autres membres de la communauté éducative.

Pourtant le Projet d’Ecole permet de contribuer à développer le sens de la responsabilité, l’implication effective de chacun des membres de l’équipe pédagogique.

Instrument de cohérence tant à l’intérieur de l’école que dans les relations avec les différents partenaires impliqués, il est destiné à être mobilisateurs des énergies et des compétences, à avoir un rôle moteur dans l’école et autour de l’école.

1. Les différentes étapes pour élaborer le Projet d’Ecole

**La démarche pour élaborer un Projet d’Ecole**

L’année scolaire 2015/2016 a été consacrée à des travaux de réflexion en conseils des maitres pour la découverte des nouveaux programmes.

Il est maintenant temps de passer à l’élaboration du nouveau Projet d’Ecole de façon à pouvoir, dans un deuxième temps, affiner les programmations de cycle. Pour cela, il est important de se reporter aux différentes étapes pour sa rédaction.

Le Projet d’Ecole repose sur une analyse des besoins qui comporte les étapes suivantes : un recueil de données significatives propre à l’école et à son environnement, un tri parmi ces données pour retenir les indicateurs spécifiques relevant du champ d’intervention et d’action de l’école, une définition des besoins hiérarchisés par ordre d’urgence, ce qui implique une programmation des actions.

A partir du diagnostique ainsi établi, qui permet de passer de la connaissance à l’action, il convient de procéder au choix des points d’amélioration retenus et à la formulation des axes.

Au regard des axes retenus, des objectifs fixés, une programmation annuelle d’actions est formalisées. Des fiches d’actions sont rédigées. Elles préciseront les critères d’évaluation retenus.

**Le calendrier**

Le calendrier suivant est indicatif, sauf pour sa dernière échéance, tout en sachant que les travaux ont déjà commencé dans les conseils de maitres :

|  |  |
| --- | --- |
| 2016 : | bilan de la mise en œuvre du PE précédent et programmes d’actions PE 2016-2020 |
| Septembre à Décembre 2016 : | Diagnostic (bilan du PE précédent, analyse pour identifier les améliorations à conduire) |
| Janvier à Mars 2017 | Elaboration et formalisation du Projet d’Ecole 2017-2020 (axe d’amélioration, programme d’actions pour 2017-2018) |
| Avril 2017 | Transmission à l’IEN pour validation |
| Juin 2017 | Présentation de version définitive du Projet d’Ecole au Conseil d’Ecole. |

**Les différentes étapes d’élaboration du Projet d’Ecole 2017-2020 :**

|  |
| --- |
| 1. Diagnostic 2. Choix des axes d’amélioration 3. Détermination du programme annuel d’actions 2017-2018 et des évaluations envisagées 4. Rédaction des fiches d’action et des volets qui doivent être intégrés au Projet d’Ecole 5. Transmission du document cadre et avis de conformité de l’IEN (commission Projets d’Ecole) 6. Présentation au premier Conseil d’Ecole |

1. **Diagnostic**

L’état des lieux, à partir de données concernant les résultats des élèves de l’école, le contexte de l’école, l’analyse des pratiques de l’équipe, permet de :

* Faire l’inventaire des constats *sur lesquels on peut agir* ;
* De retenir ceux sur lesquels l’équipe décide de porter ses efforts.

Cette étape est essentielle. Elle doit être approfondie.

1. **Choix des axes d’amélioration**

Il est essentiel, en termes de méthode, de bien faire correspondre les axes aux constats effectués dans l’analyse. Tout axe d’amélioration doit être justifié par l’analyse de la réalité de l’école.

*Combien d’axes d’amélioration faut-il choisir ?*

Aucun nombre précis n’est préconisé. Il s’agit de pouvoir concentrer l’action de l’équipe sur des objets de travail clairs. Attention :

* A l’aspect restrictif de certains domaines ou de leur étendue ; dans les deux cas, les actions sont difficiles à cerner, puis l’évaluation de leur efficacité risque d’être problématique ;
* Au nom d’un domaine ou d’une discipline ou d’une compétence du socle qui ne constitue pas un axe d’amélioration : il faut préciser ce qu’on entend faire progresser chez les élèves.

*Peut-on reprendre les axes du précédent Projet d’Ecole ?*

Oui. Néanmoins cette décision devra être fondée sur un bilan précis des réussites et des obstacles.

1. **Détermination du programme annuel d’actions 2017-2018 et des évaluations envisagées**

*Que doit contenir le programme annuel d’actions ?*

Il est possible de faire correspondre différentes actions à chaque axe d’amélioration.

Les actions peuvent concerner un cycle, un niveau de classe, l’école entière.

Nota bene : Les étapes 1 à 3 sont très importantes et nécessitent du temps et une bonne organisation des concertations.

Les parents d’élèves peuvent être dès le début des démarches ou au moment jugé le plus opportun par chaque école. Les aspects pédagogiques relèvent des professionnels que sont les enseignants.

1. **Rédactions des fiches d’actions**

Une fois les actions programmées, des fiches d’actions présentent les détails : objectif(s) visé(s), classe/cycle concernés, descriptifs des actions, améliorations attendues (avec les indicateurs et les moyens pour les évaluer).

L’évaluation doit faire partie intégrante du Projet : il est nécessaire d’anticiper la façon dont chacun et l’équipe rendra compte de l’efficacité des actions choisies.

**Et, rédaction des volets qui doivent être intégrés dans le Projet d’Ecole**

(avec une déclinaison plus ou moins détaillée de chaque volet à inclure)

|  |
| --- |
| 1. Continuité et organisation des enseignements 2. Dispositif d’aide aux élèves, le suivi individualisé des élèves 3. Art et Culture à l’école, l’ouverture sur l’environnement économique, culturel et social 4. Enseignement des langues vivantes – Ouverture européenne et international 5. Education à la santé 6. Education à la citoyenneté 7. Education à l’environnement pour un développement durable 8. Temps périscolaire et articulation avec le temps scolaire 9. L’accueil et l’information des parents |

*Tous les volets sont-ils à traiter ?*

Oui. Néanmoins, ils seront d’importance différente selon les choix de l’équipe.

1. **Transmission du document cadre et avis de conformité de l’IEN**

Le Projet d’Ecole formalisé est transmis par voie hiérarchique à l’Inspecteur qui exprime un avis de conformité avec le cadre national des programmes et instructions et après consultation d’une commission d’étude des projets.

1. **Présentation au premier Conseil d’école**

L’examen des projets après validation de la conformité par l’IEN sera effectué par le Conseil d’Ecole. Le Conseil d’Ecole adopte le Projet proposé.

**Temps de concertation institutionnel**

Les équipes disposent de 24 heures + 24 heures de conseils des maitres auxquelles il faut ajouter des heures d’animation pédagogique pour certains. Elles peuvent consacrer un certain nombre de ces heures pour l’élaboration du Projet d’Ecole.

**Documents supports pour élaborer le Projet d’Ecole**

* Le projet précédent ;
* La brochure du Ministère de l’Education Nationale, « Le Projet d’Ecole », qui en dépit de son ancienneté, reste utile ;



* Les nouveaux programmes de 2015 ;
* Le nouveau socle Commun de Connaissances et de Compétences.

**Documents à présenter**

* A l’IEN : les différentes parties du document cadre (voir ci-après et voir en annexe document n°1) ;
* Au Conseil d’école : les axes d’amélioration retenus avec les actions envisagées et les volets à traiter.

Les documents relatifs au diagnostic, à l’analyse détaillée, restent internes à l’école ou, si nécessaire, sont l’objet de travaux d’échanges avec l’équipe de circonscription.

**Document d’aide au diagnostic**

Pour effectuer méthodiquement un diagnostic et un état des lieux précis et suffisamment complet, des documents sont proposés pour recueillir des éléments et permettre la contribution de chacun à la démarche.

* Document n°2 en annexe : Proposition d’exemples d’indicateurs pour faire un diagnostic ;
* Document n°3 en annexe : Proposition de « balayage » de la vie de l’école et des classes par des questions.

L’analyse, dans un premier temps, doit faire émerger les réussites et les insatisfactions du projet d’école précédent.

Le Projet d’Ecole doit concerner non pas les marges mais le cœur de l’activité pédagogique et, pour cela, prévoir l’utilisation optimale de l’ensemble des ressource de l’école.

Toutefois, il ne peut prétendre englober toute la vie et l’activité de la communauté scolaire ; il doit être l’expression de choix concertés et formuler clairement des priorités d’amélioration, en nombre relativement restreint.

Pour qu’elles soient bien choisies, un bilan complet de la situation de l’école, des élèves, du travail d’équipe, permet de situer les choix dans un état des lieux général.

Les deux parties à traiter pour élaborer le projet d’école

Le Projet d’Ecole se décline en deux parties bien distinctes :

**PARTIE 1 : Le projet cœur de l’action de l’école**

1. Bilan du précédent projet : analyse des effets obtenus au regard des choix effectués (réussites et obstacles)
2. Les points forts dans l’école et les éléments de continuité à poursuivre.
3. Diagnostic : inventaire des d’amélioration possible, par exemple :
   1. Centrés sur l’élève (ses résultats, attitudes…)
   2. Centrés sur l’équipe (ses pratiques…)
   3. Centrés sur l’école et ses partenaires (ses caractéristiques…)
   4. Centrés sur les ressources humaines, matérielles (leurs possibilités…)
4. Axes d’amélioration et prioritaires retenus d’après l’inventaire du diagnostic

|  |
| --- |
| Axe 1 :  Objectif(s) :  Compétence(s) du socle concernée(s) : |
| Axe 2 :  Objectif(s) :  Compétence(s) du socle concernée(s) : |
| Axe 3 :  Objectif(s) :  Compétence(s) du socle concernée(s) : |
| Axe 4 :  Objectif(s) :  Compétence(s) du socle concernée(s) : |

**Programme annuel d’actions 2017-2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Axes d’amélioration | Les actions envisagées | Classes concernées (niveaux, cycles) |
| Axe d’amélioration n°1  Objectif : | Intitulé de la fiche action n°… |  |
| Axe d’amélioration n°2  Objectif : | Intitulé de la fiche action n°… |  |
| Axe d’amélioration n°3  Objectif : | Intitulé de la fiche action n°… |  |
| Axe d’amélioration n°4  Objectif : | Intitulé de la fiche action n°… |  |

**Fiches d’action(s)** *(voir Document n° 1 en annexe)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
| Axe d’amélioration n°1 | Intitulé de la fiche action : | Niveau :  Cycle : |
|  | | |
| Objectif(s) de l’action ou des actions | | |
|  | | |
| Descriptif : déroulement de l’action, répartition des taches dans l’équipe, des moyens et échéancier | | |
|  | | |
| Améliorations attendues (ce que l’on évalue) | | |
|  | | |
| Les indicateurs et moyens pour mesurer les améliorations attendues comment on évalue) | | |
|  | | |
| Améliorations obtenues (à identifier lors du bilan) | | |

**PARTIE 2 : Les volets à traiter également**

|  |
| --- |
|  |
| **La continuité des enseignements** : programmations de cycle, livret, cahiers… Liens maternelle/élémentaire, école/collège |
|  |
| **Les aides aux élèves**, **le suivi individualisé des élèves:** différenciation dans la classe, dans le cycle, APC, RASED, UPEAA, Inclusion scolaire, PPS, dispositifs ULIS… |
|  |
| **Les arts et la culture à l’école**, **l’ouverture sur l’environnement économique, culturel et social :** cahier d’histoire des arts, sorties, classes à PEAC, Ecole et cinéma, Chantécole… |
|  |
| **L’enseignement des langues vivantes – Ouverture Européenne et international :** organisation de l’enseignement des LVE, échanges de services éventuels, documents des élèves, coin langue dans les classes, correspondances, voyages, acquisition d’ouvrages pour la jeunesse en anglais/en allemand… Organisation des ELCO, |
|  |
| **L’éducation à la santé :** formation aux premiers secours, éducation à la nutrition, sensibilisation aux bonnes postures, mise en place du cahier de soin, suivi du médecin scolaire, projets particuliers… |
|  |
| **L’éducation à la Citoyenneté :** les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. |
|  |
| **L’éducation à l’environnement pour un développement durable :** appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. |
|  |
| **Le temps périscolaire et l’articulation avec le temps scolaire :** nouvelles activités, TAP/NAP… |
|  |
| **La communication avec les parents :** réunions, livret d’accueil, cahier de correspondance, communication des résultats des élèves… |
|  |